*Votre nom*

*Vos coordonnées*

*Responsable du CE*

*Coordonnées du CE*

*Lieu, date*

Madame/Monsieur ..........,

Chaque année, vous offrez aux salariés la possibilité d’acheter à bas tarif des places pour assister aux spectacles offerts par les cirques. Je soutiens totalement l’art du cirque dans la mesure où il met en avant des artistes aux prestations époustouflantes. Néanmoins, de nombreux cirques utilisent encore des animaux sauvages, ce qui pose de réels soucis éthiques, de santé publique et de sécurité.

D’une part, la Fédération des Vétérinaires d’Europe a recommandé, en juin 2015, « d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l’impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux. » Les spécialistes s’accordent donc sur l’environnement inadapté qu’offre les cirques aux animaux sauvages qu’ils détiennent. Nous ne pouvons en toute conscience participer à cette maltraitance.

D’autre part, en 2016, plus de 100 psychologues ont co-signé une déclaration « portant sur la valeur antipédagogique de la maltraitance infligée aux animaux dans les cirques et autres spectacles », dans laquelle ils expriment de « réelles inquiétudes quant aux conséquences pédagogiques, éducatives et psychologiques sur les enfants ». En outre, ils précisent que **de tels spectacles « loin d’encourager et de promouvoir la connaissance de la nature des animaux et de leurs besoins, [peuvent] favoriser au contraire l’irrespect pour les êtres vivants, entraîner le déni des signaux de douleur et entraver le développement de l’empathie, faculté indispensable au processus de développement et de croissance, ce qui pourrait provoquer une réponse inadéquate – comme l’amusement et la joie – face à la punition, l’inconfort et l’injustice »**.

En outre, le 7 mai 2017, un lion attaquait son dresseur en pleine représentation au Buffalo circus de Doullens. Les parents choqués ont témoigné dans la presse : « j'ai mis ma fille juste devant la piste pour qu'elle puisse les voir au mieux. Si j'avais su... elle est traumatisée». Une maman écrivait quant à elle à la Fondation Brigitte Bardot : « ma fille na va pas bien, elle n’a que 6 ans et depuis dimanche 7 mai elle ne dort plus la nuit, elle ne veut pas rester seule dans une pièce ni le jour ni la nuit ».

Nous ne pouvons pas en connaissance de cause laisser nos enfants assister à des spectacles durant lesquels de tels risques existent, aussi bien pour leur sécurité que pour leur santé mentale.

Il existe de nombreux spectacles (cirque ou autre) de grande qualité et n’utilisant pas d’animaux sauvages. Au vu des éléments susmentionnés, il me paraît légitime et salutaire pour l’image de ...... (nom de l’entreprise/structure) que notre CE ne distribue plus de place pour des spectacles dès lors que des animaux sauvages y sont présentés et/ou utilisés. Peut-être un engagement dans ce sens pourrait-il être pris par ...... (nom de l’entreprise/structure).

En vous remerciant par avance pour la considération que vous apporterez à ma requête, je vous prie d’agréer, Madame/Monsieur ........, l’expression de mes salutations distinguées.

*Nom suivi de votre signature*